



## Très Petites Entreprises: votez et faites voter Solidaires!

Union  
syndicale  
**Solidaires**

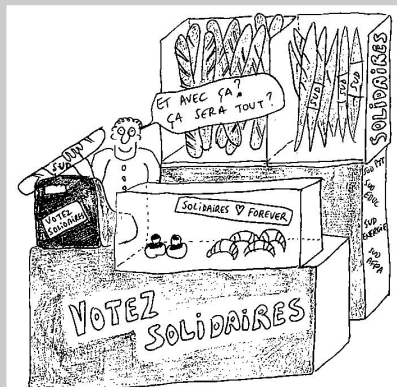
Du 28/11 au 12/12/12, les salarié-es des entreprises de moins de onze personnes, ainsi que les salarié-es de particuliers, voteront pour la première fois, par internet ou par correspondance, pour dire quel syndicat doit défendre leurs intérêts. Il ne s'agira pas d'élire des représentants mais de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Seuls les syndicats qui auront obtenu plus de 8% des voix (élections TPE + élections CE ou DP) pourront négocier les conventions collectives.

D'où l'importance de ce vote. Vous pouvez être sûr-es que l'Union syndicale Solidaires saura se montrer la plus ferme dans la défense des revendications, dans le refus des reculs sociaux, dans l'action pour de nouveaux droits applicables à tous. Son influence pèsera dans le plateau des intérêts des salariés !

Aujourd'hui, nous nous adressons à toutes et tous : adhérent-es ou pas de notre Union syndicale, salarié-es défendu-es par nos adhérent-es ou par nos conseillers du salarié, salarié-es de TPE, vous pouvez nous aider !

Dans les semaines qui nous séparent de ce vote, vous pouvez diffuser l'information nécessaire auprès de votre entourage : salarié-es, ami-es, famille. Les électrices, nous les côtoyons chaque jour. Ce sont le vendeur de la boulangerie, la caissière de la supérette, le secrétaire médical, l'aide-ménagère de la grand-mère, la pompiste, le serveur de restaurant, la gardienne d'immeuble, l'employé du comité d'entreprise ou du centre social, le préparateur en pharmacie, l'informaticienne sous-traitante, etc.

Une petite explication glissée au bon moment, un tract de la main à la main, chacun d'entre nous peut le faire. Notre nom "Solidaires" veut dire que nous sommes solidaires de toutes les catégories de salarié-es. C'est notre raison d'être. Du matériel d'information est disponible sur notre site !



## Lutte contre le Livre t Personnel de Compétence

Il semble que nous ayons eu le privilège, dans les Alpes de Haute Provence d'être traité comme un laboratoire de la mise en place du LPC. L'année 2011-12 a en tout cas vu notre département soumis à une forte pression de la part de l'administration, ce qui n'a pas manqué de susciter une vraie colère chez les collègues...

Réci d'une lutte :

Dès la pré-rentrée dans de nombreux collèges, les chefs d'établissement annonçaient la couleur, il allait falloir mettre en place coûte que coûte une réforme présentée comme merveilleuse. Dans le premier degré, même son de cloche, mais les moyens mis en place pour faire passer le message étaient encore plus importants, puisque dans chaque circo, l'IEN avait organisé dès le début de l'année une animation pédagogique obligatoire transformée en réunion de propagande pro LPC. La moitié d'entre elles (2 sur 4) furent d'ailleurs houleuses, les collègues étant plus que circonspects.

Suite à cela, un collectif d'enseignants en colère, soutenus par SUD Education 04, mirent sur pied une action consistant à récolter les engagements écrits des collègues qui déclaraient refuser de mettre en place le LPC.

SUD éduc de son côté prit l'initiative de

contacter les autres syndicats pour donner une assise au mouvement. Finalement, seul le SNUipp-FSU se joignit à la dynamique (et en dehors des syndicats, la FCPE soutint l'initiative) ce qui permit d'écrire un formulaire d'engagement commun. Après de très nombreuses tournées dans les écoles et les collèges du département et après deux réunions du collectif (à Digne et Château-Arnoux), un bilan a été fait et nous avons récolté 105 engagements écrits, essentiellement dans le premier degré (ce qui représente à peu près 10 % des collègues). Dans les collèges les chefs d'établissement ayant globalement relâché la pression, la mise en place a été très virtuelle (comme les années précédentes) et beaucoup de collègues n'ont pas jugé bon de monter au créneau. Par ailleurs, nous n'avons pas diffusé l'identité des signataires, comme il avait été convenu lors de la dernière réunion du collectif.

Finalement, élections obligent, le DADEN a lui aussi lâché du lest et beaucoup de collègues ont effectivement refusé de mettre en place le LPC ou n'ont pas fait remonter les résultats. C'est donc une petite victoire qu'il faut d'ailleurs prendre avec des pincettes puisque le nouveau ministre nous a promis pour cette année une nouvelle version du LPC soi-disant améliorée.

Soyons vigilants car, allégé ou pas, le LPC reste une "usine à cases" aberrante...